



Versement par :

## MONETISATION du CET dans le PERCO

N° Entreprise · 51960

*A REMPLIR PAR LE SALARIÉ*

Nom :

Prénom :

Matricule Paie :

N° Sécurité Sociale :

Adresse personnelle :

Je souhaite solder  jours de Compte Epargne Temps

*Le solde de jours de Compte Epargne Temps va être versé sur paie. Il est exonéré de cotisations de sécurité sociale et fiscales (sauf CSG et CRDS) dans la limite de 10 jours par an et soumis à cotisations sociales et fiscales au delà de 10 jours par an.*

*Par simplification, le montant versé dans le PERCO est égal à 92% du montant correspondant aux 10 premiers jours et 75% du montant correspondant aux jours au delà de 10. L'éventuelle différence avec le montant net issu de l'application du % réel des charges sociales est versée dans le net à payer du mois*

*Je souhaite effectuer un versement sur le ou les Fonds suivants. Indiquer l'information en % (versement sur 1 seul fonds = 100 %)*

 Gestion Individuelle

Multimanagers Actions Internat. Carmignac

Natixis Avenir Mixte Solidaire

Décisiel Obligataire

Décisiel Monétaire

 % % % %

Date :

ou

 Gestion Automatique
Montant  %

Date de départ prévisible en retraite : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :

*A REMPLIR PAR LE SERVICE DU PERSONNEL (renseignements obligatoires)*

Code Société (voir au verso) :

Catégorie : CADRE - AGENT DE MAITRISE - EMPLOYE \*

Cachet Société

Signature du Service Paie

(\*) Rayer les mentions inutiles

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

# Plan d'Épargne pour la Retraite Dia

Versement par MONÉTISATION du CET

N° Entreprise : 51960

PERCO

Rappels :

il n'y a pas de commission de souscription.



Vous pouvez verser chaque année sur le Plan d'Épargne Groupe (PEG) et/ou sur le Plan d'Épargne pour la Retraite Carrefour (PERCO) jusqu'à 25% de votre rémunération annuelle brute.

Exception : les versements issus de la monétisation du CET dans le FCPE Dia Actions et/ou le PERCO ne sont pas soumis à ce plafond.

Le versement minimum est de 15 Euros par type de Fonds



L'abondement est de 20%



Par année civile et par bénéficiaire, le montant de l'abondement est plafonné à 2.300 Euros.

## CODES SOCIÉTÉS :

- 1 ERTECO
- 2 ED
- 3 CAMPUS DIA